



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU JEUDI 4 AVRIL 2019
A 19 HEURES 30

Monsieur Roger ROUX, Maire, préside la séance et la déclare ouverte à 19 heures 30.

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. André RIOLI, M. Philippe RASTOLDO, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Bernard MACCARIO à M. Guérino PIROMALLI, M. Guy PUJALTE à M. le Maire, Mme Françoise SANCHINI à Mme Joëlle HENON-DECOUARD, Mme Evelyne BOICHOT à Mme Yvette RODA, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à Claude CALIMAR, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, M. Bernard MAILLE à M. Stefan VOISIN, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 17

VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 28 mars 2019

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence en mémoire des personnes décédées depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Jeannine FRÉVAL née GUARRO
- Odette DALMASSO née SOCRATE
- Jean-Louis HONTAN
- Angèle ORTONOVI née BONTEMPI
- Jacqueline DE MAY née RICHIER
- Antoine ANTAKI
- Luigi MARINCOLA

Puis il rappelle le mariage célébré de :

- Henri BIANCO et Annick LAMARRE

Et enfin la naissance de :

- Nathan, fils de David KALAJ et Ingrid PERRIN

INFORMATIONS

- Remerciements de Magali MUSSO, directrice de l'école élémentaire Marinoni pour la participation de la commune à la classe de découverte à Beuil du 17 au 21 juin 2019.
- Remerciements du Colonel Nasser BOUALAM, commandant le groupement de gendarmerie des Alpes Maritimes et du Chef d'escadron Nicolas TASSET, compagnie de Menton, pour l'aide apportée par l'ensemble des équipes de la commune à la préparation et à la conduite de la visite des présidents français et chinois.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 7 mars 2019 qui est adopté, sans observation, à l'unanimité.

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions prises depuis la précédente séance :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions municipales suivantes :

2019 – 12 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SCHINDLER, sise 31 allée des Architectes 06700 Saint Laurent du Var, d'un contrat portant sur l'inspection de l'élève pour personne à mobilité réduite situé dans les locaux de l'espace jeunes « Casimir Massiera ». Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 348,16 € H.T, soit 417,79 € TTC. La durée du contrat est de 1 an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

2019 – 13 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SCHINDLER, sise 31 allée des Architectes 06700 Saint Laurent du Var, d'un contrat de maintenance portant sur les ascenseurs situés respectivement à l'hôtel de Ville et à l'école maternelle « Lu Nistou ». Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 1454,02 € H.T, soit 1744,83 € TTC. La durée du contrat est de 1 an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

2019 – 14 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SCHINDLER, sise 31 allée des Architectes 06700 Saint Laurent du Var, d'un contrat portant sur la maintenance des monte-charges situés à l'école maternelle « Lu Nistou ». Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 1020,50 € H.T, soit 1224,60 € TTC. La durée du contrat est de 1 an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Monsieur le Maire, avant de débiter le vote des budgets, s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Nous allons procéder ce soir au vote des divers budgets de la commune après avoir auparavant approuvé les divers comptes administratifs et comptes de gestion avec également la reprise des résultats.

Avant toute chose, je souhaiterais remercier les services municipaux et en premier lieu le service des finances pour l'excellent travail réalisé depuis plusieurs mois ; je remercie chaleureusement notre collègue Claude CALIMAR chargé des finances pour son investissement personnel dans la préparation budgétaire.

Je vous rappelle que le budget est la traduction financière de toutes les actions de la municipalité tant pour sa gestion quotidienne (section de fonctionnement) que pour son action d'aménagement et d'équipement (section d'investissement).

Il est établi en recettes et en dépenses. Ainsi, une lecture attentive du budget permet de comprendre les grands choix de l'équipe municipale.

Nous allons voter les différents budgets de la commune par chapitre budgétaire.

Je vous rappelle que le budget primitif est tant un acte de prévision qu'un acte d'autorisation : en votant le budget, le conseil municipal autorise le maire à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes inscrites dans ce budget.

Pour permettre aux communes de disposer de l'ensemble des informations nécessaires (concours de l'Etat, bases fiscales notamment) la loi prévoit que la date limite pour le vote des budgets soit le 15 avril ou en cas de renouvellement électoral au 30 avril (comme ce sera le cas l'an prochain).

Je rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires du 7 mars dernier a permis d'exposer au conseil municipal le contexte économique et financier national dans lequel a été préparé le budget 2019 et de présenter des orientations budgétaires fermes tendant à aboutir à des économies de fonctionnement substantielles tout en maintenant le niveau du cadre de vie de chaque berlugan et l'attractivité de la commune. Et tout cela, en maintenant, pour l'année 2019 des taux communaux d'imposition qui sont de 11 % pour la Taxe d'Habitation et de 11.90 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties.

Nous allons voter ce soir quelques 13.650.000 € tous budgets confondus avec en **INVESTISSEMENTS**, près de 3 millions d'euros de travaux et dotations aux amortissements ».

Il passe ensuite la parole à Claude CALIMAR qui commente à ses collègues les divers documents remis apportant toutes précisions nécessaires et réponses aux questions posées.

II – BUDGET COMMUNAL :

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Le Compte administratif de l'exercice 2018, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Votre Assemblée est invitée à :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.....A	2 985 401,06	9 141 863,33	12 127 264,39
	Titres de recettes émis.....B	1 859 159,83	8 566 086,83	10 425 246,66
	Rattachement.....C			0,00
	Restes à réaliser.....D	0,00		0,00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	2 985 401,06	9 141 863,33	12 127 264,39
	Engagements.....F	1 422 433,62	8 223 082,97	9 645 516,59
	Mandats émis.....G	1 176 982,75	8 002 401,19	9 179 383,94
	Rattachements.....H		220 681,78	220 681,78
	Restes à réaliser.....I	245 450,87		245 450,87
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	682 177,08	343 003,86	1 025 180,94
	Déficit			
	Solde des restes à réalisés			
RESULTAT REPORTE	Excédent	949 794,99	1 604 713,33	2 554 508,32
	Déficit			
RESULTAT CUMULE	Excédent	1 386 521,20	1 947 717,19	3 334 238,39
	Déficit			

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET
(hors restes à réalisés)**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	949 794,99		682 177,08	1 631 972,07
Fonctionnement	1 604 713,33	600 000,00	343 003,86	1 347 717,19
Total	2 554 508,32	600 000,00	1 025 180,94	2 979 689,26

2° Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4° Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

II – BUDGET COMMUNAL :

b) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime en ces termes :

« Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail

des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

J'invite votre Assemblée à en délibérer. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte de gestion qui lui est présenté.

II - BUDGET COMMUNAL :

c) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2018 tels qu'ils apparaissent conjointement au compte administratif et au compte de gestion du Receveur, soit :

- Excédent de fonctionnement : 1 347 717,19 €
- Excédent d'investissement : 1 631 972,07 €

Propose d'affecter ces résultats au budget de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- 002 - Excédent de fonctionnement pour 1 347 717,19 €
- 001 - Excédent de d'investissement pour 1 631 972,07 €

Et d'intégrer également les résultats du Compte Administratif 2018 de l'Office de Tourisme au budget Principal 2019 de la manière suivante :

- 002 - Excédent de fonctionnement pour 72 326,89 €
- 001 - Excédent d'investissement pour 5 417,99 €

Total des excédents cumulés des deux budgets :

- 002 – Excédent de fonctionnement 1 420 044,08 €
- 001 – Excédent d'investissement 1 637 390,06 €

J'invite votre Assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

II – BUDGET COMMUNAL :

d) OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE :
BILAN DE L'ANNEE 2018

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Selon les dispositions de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et les articles L 2241-1, L2241-2, L5211-10, L5211-11, L5722-3, L3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière d'opérations immobilières effectuées par les communes. L'assemblée est invitée à se prononcer sur le bilan des acquisitions et cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers réalisées au cours de l'année 2018, tel qu'annexé à la présente délibération.

BILAN
des opérations immobilières réalisées par la Commune de Beaulieu sur-mer
Au cours de l'exercice 2018

Etabli en application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 Février 1995 et des articles L 2241-1, L 2241-2, L5211-10, L5211-11, L 5722-3 et L 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Acquisitions

Vendeur	Lieu	Section	Surface	PRIX
SNCF	BEAULIEU SUR MER	PARCELLES CADASTREES SECTION AE N° 109 N° 110 N° 24	72 m²	183 370 €

BILAN
des opérations immobilières réalisées par la Commune de Beaulieu sur-mer
Au cours de l'exercice 2018

Etabli en application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 Février 1995 et des articles L 2241-1, L 2241-2, L5211-10, L5211-11,
L 5722-3 et L 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cessions

ACHETEUR	LIEU	PRIX
	N E A N T	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bilan présenté.

II – BUDGET COMMUNAL :

e) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Dans le cadre de l'élaboration du budget de la Commune, nous devons fixer les taux des contributions directes au regard des conclusions du Débat d'Orientations Budgétaires. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 B sexies du code général des impôts qui stipule que « ... les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises. »

Je vous rappelle que le taux de la Taxe d'Habitation 2018 est de 11 %, celui de la Taxe Foncière Bâtie de 11,90 % et celui de la Taxe Foncière non Bâtie de 5,49 %.

Je vous propose de maintenir ces mêmes taux pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, adopte à l'unanimité les taux d'imposition suivants pour l'année 2019 :

TAXES LOCALES	TAUX
TAXE D'HABITATION	11,00 %
TAXE FONCIERE BÂTIE	11,90 %
TAXE FONCIERE NON BÂTIE	5,49 %

II – BUDGET COMMUNAL :

f) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Après examen du projet de budget primitif 2019, le Conseil Municipal arrête et vote les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 706 012,08 €	9 706 012,08 €
INVESTISSEMENT	2 978 941,41 €	2 978 941,41 €
TOTAL	12 684 953,49 €	12 684 953,49 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget tel que présenté par son rapporteur.

II - BUDGET COMMUNAL

g) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019

M. Stéphane EMSELLEM, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Il donne lecture **des propositions** de subventions aux différentes associations au titre de l'année 2019, après vérification des comptes de celles-ci.

A) ASSOCIATIONS A CARACTERE LOCAL

1° - ASSOCIATIONS SPORTIVES

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2019
1 – A.S.B. Section Volley	1 000 €
2 – LA BOULE FERREE	1 000 €
3 – TUNA FISHING CLUB / P.P.A.L.	4 500 €
4 – UNION PLAISANCIERS BERLUGANS	1 600 €
5 – ANAO, L' AVENTURE SOUS MARINE	1 500 €
6 – YACHT CLUB	12 000 €
7 – LA PETANQUE BERLUGANE	1 000 €

8 – CLUB NAUTIQUE DE BEAULIEU	850 €
9 – KARATE SHOTOKAN	2 000 €
10 – BASKET AZUR CLUB DOLPHINS	22 500 €
11 – JUDO CLUB DE BEAULIEU	1 500 €
12 – TAEKWONDO BEAULIEU AVENIR	2 000 €
13 – TENNIS CLUB DE BEAULIEU	20 000 €
14 – COUNTRY	500 €
15 - BEAULIEU ENDURANCE COACHING	2 500 €
16 – ASS. SOUTIEN KEN VUAGNOUX SNOWBOARD	1 500 €
17 – YOLE BERLUGANE	1 000 €
18– CTT VILLEFRANCHE CORNICHE D’AZUR (tennis de table)	1 000 €
19 – VSJB FOOTBALL CLUB	15 000 €
20 - VSJB ATHLETIC CLUB	10 000 €

2° - ASSOCIATIONS MILITAIRES

NOM DE L’ASSOCIATION	SUBVENTION 2019
21 – SOUVENIR FRANCAIS	1 550 €
22 – AMICALE DES SOUS OFFICIERS DE LA B.A. 943	200 €
23 – MEDAILLES MILITAIRES	550 €
24 – UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	550 €
25 – SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D’HONNEUR	500 €
26 – A.N.A.C.R.	500 €

3° - ASSOCIATIONS CULTURELLES

NOM DE L’ASSOCIATION	SUBVENTION 2019
27 – BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	2 000 €
28 - BEAULIEU HISTORIQUE	600 €
29 – POINT A LA LIGNE	550 €
30 – ASSOCIATION BEAULIEU ARTS ET MUSIQUE	50 000 €
31 – ANIMATEURS BERLUGANS	1 600 €
32 – BRIDGE CLUB LA ROTONDE	300 €
33 – LO PEOHL	12 000 €
34 – ASSOCIATION THEATRE A BEAULIEU	500 €

4° - ASSOCIATIONS A BUT SOCIAL ET/OU EDUCATIF

NOM DE L’ASSOCIATION	SUBVENTION 2019
35 – ESPACE MONDE	1 100 €
36 – ASSOCIATION OCCE Coopérative école mixte	500 €
37 – CLUB DE L’OLIVAIE	2 000 €

38 – CROIX ROUGE FRANCAISE	2 500 €
39 – RESTO DU CŒUR	500 €
40–SCOUTS DE FRANCE–GROUPE MONT-ALBAN	400 €
41 – UPE SOPHROLOGIE	500 €
42 – SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER (S.N.S.M.)	1 000 €
43 – EHPAD ASS. RESIDENTS ET AMIS	1 500 €

5° – ASSOCIATIONS A BUT SANTE

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2019
44 – LIGUE CONTRE LE CANCER	200 €
45 – PARALYSES DE FRANCE	200 €

B) ASSOCIATIONS PARA-MUNICIPALES

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2019
46 – C.D.O.S. PERSONNEL COMMUNAL	5 000 €

Elles seront prélevées à l'article 6574.

Les membres du Conseil Municipal siégeant aux Conseils d'Administration ou Présidents d'Association, ne prennent pas part au vote concernant la subvention attribuée à leur association, à savoir :

R.ROUX, S. EMSELLEM, J. HENON-DECOUARD, B.MACCARIO, G. PUJALTE, M. CECCONI, A. RIOLI, E. BOICHOT, P. RASTOLDO, S.REID, C. LEBRUN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les subventions qui lui sont présentées.

III – BUDGET COMMERCIAL :

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Le Compte administratif de l'exercice 2018, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Votre Assemblée est invitée à :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.....A	543 425,88	399 902,40	943 328,28
	Titres de recettes émis.....B	171 773,50	400 000,00	571 773,50
	Rattachement.....C		0,00	0,00
	Restes à réaliser.....D	0,00		0,00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	543 425,88	399 902,40	943 328,28
	Engagements.....F	149 635,89	227 774,14	377 410,03
	Mandats émis.....G	149 635,89	223 627,53	373 263,42
	Rattachements.....H		4 146,61	4 146,61
	Dépenses engagées non mandatées			0,00
	Dépenses engagées non rattachées			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	22 137,61	172 225,86	194 363,47
	Déficit			
	Solde des restes à réalisés			
RESULTAT REPORTE	Excédent	371 652,38		371 652,38
	Déficit		-171 242,44	-171 242,44
RESULTAT CUMULE	Excédent	393 789,99	983,42	394 773,41
	Déficit			

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET
(hors restes à réalisés)**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	371 652,38		22 137,61	393 789,99
Fonctionnement	-171 242,44	0,00	172 225,86	983,42
Total	200 409,94	0,00	194 363,47	394 773,41

2° Constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4° Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 votants, Monsieur le Maire s'étant retiré), adopte les propositions de son rapporteur.

III – BUDGET COMMERCIAL :

b) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations :

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

J'invite votre Assemblée à en délibérer. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte de gestion qui lui est présenté.

III - BUDGET COMMERCIAL:

c) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint, s'exprime ainsi :

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2018 tels qu'ils apparaissent conjointement au compte administratif et au compte de gestion du Receveur, soit :

- Excédent de fonctionnement : 983,42 €
- Excédent d'investissement : 393 789,99 €

Propose d'affecter ces résultats au budget de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement soit 983,42 € au compte 002
- Excédent d'investissement soit 393 789,99 € au compte 001

J'invite votre Assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

III – BUDGET COMMERCIAL :

d) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint, expose ce qui suit :

Après examen du projet de budget primitif 2019, le Conseil Municipal arrête et vote les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	244 828,62 €	244 828,62 €
INVESTISSEMENT	565 278,82 €	565 278,82 €
TOTAL	810 107,44 €	810 107,44 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget tel que présenté par son rapporteur.

IV – BUDGET OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME :

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Madame Catherine LEGROS, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Le Compte administratif de l'exercice 2018, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

J'invite votre Assemblée à :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.....A	11 793,00	236 800,01	248 593,01
	Titres de recettes émis.....B	8 061,51	129 168,38	137 229,89
	Rattachement.....C			0,00
	Restes à réaliser.....D	0,00		0,00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	11 793,00	236 800,01	248 593,01
	Engagements.....F	6 375,01	137 441,50	143 816,51
	Mandats émis.....G	6 375,01	137 441,50	143 816,51
	Rattachements.....H			0,00
	Dépenses engagées non mandatées	0,00		0,00
	Dépenses engagées non rattachées			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	1 686,50		1 686,50
	Déficit		-8 273,12	-8 273,12
	Solde des restes à réalisés			
	Excédent			0,00
	Déficit			0,00
RESULTAT REPORTE	Excédent	3 731,49	80 600,01	84 331,50
	Déficit			0,00
RESULTAT CUMULE	Excédent	5 417,99	72 326,89	77 744,88
	Déficit			0,00

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET
(hors restes à réalisés)**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	3 731,49		1 686,50	5 417,99
Fonctionnement	80 600,01	0,00	-8 273,12	72 326,89
Total	84 331,50	0,00	-6 586,62	77 744,88

2° Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4° Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 votants, Monsieur le Maire s'étant retiré), adopte les propositions de son rapporteur.

IV – BUDGET OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME :

b) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL

Rapporteur : Madame Catherine LEGROS, Adjoint au Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

J'invite votre Assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte de gestion qui lui est présenté.

IV– BUDGET OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME :

c) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Rapporteur : Madame Catherine LEGROS, Adjoint au Maire

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2018 tels qu'ils apparaissent conjointement au compte administratif et au compte de gestion du Receveur, soit :

- Excédent de fonctionnement : 72 326.89 €
- Excédent d'investissement : 5 417,99 €

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2018 relative à la passation d'une convention avec la Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre du transfert de la compétence « Tourisme »,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2018 approuvant la clôture de l'exercice comptable 2018 du budget annexe de l'Office de Tourisme municipal et décidant l'intégration des résultats au 1^{er} janvier 2019 dans le budget principal de la commune,

Il vous est proposé d'affecter ces résultats au budget principal de la Commune de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- 002 - Excédent de fonctionnement la somme de 72 326,89 €
- 001 - Excédent d'investissement la somme de 5 417,99 €

J'invite votre Assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

V – BUDGET CINEMA :

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Le Compte administratif de l'exercice 2018, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Votre Assemblée est invitée à :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.....A	122 314,57	21 093,27	143 407,84
	Titres de recettes émis.....B	14 731,99	15 510,00	30 241,99
	Rattachement.....C			0,00
	Restes à réaliser.....D	3 530,00		3 530,00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	122 314,57	21 093,27	143 407,84
	Engagements.....F	19 631,50	15 858,34	35 489,84
	Mandats émis.....G	19 631,50	15 858,34	35 489,84
	Rattachements.....H			0,00
	Dépenses engagées non mandatées	0,00		0,00
	Dépenses engagées non rattachées			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent			
	Déficit	-4 899,51	-348,34	-5 247,85
	Solde des restes à réalisés			
	Excédent			
	Déficit			
RESULTAT REPORTE	Excédent	110 582,58	9 093,27	119 675,85
	Déficit			
RESULTAT CUMULE	Excédent	105 683,07	8 744,93	114 428,00
	Déficit			

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET
(hors restes à réalisés)**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	110 582,58		-4 899,51	105 683,07
Fonctionnement	9 093,27	0,00	-348,34	8 744,93
Total	119 675,85	0,00	-5 247,85	114 428,00

2° Constat, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4° Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 votants, Monsieur le Maire s'étant retiré), adopte les propositions de son rapporteur.

V – BUDGET CINEMA :

b) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

J'invite votre Assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte de gestion qui lui est présenté.

V – BUDGET CINEMA:

c) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime en ces termes :

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2018 tels qu'ils apparaissent conjointement au compte administratif et au compte de gestion du Receveur, soit :

- Excédent de fonctionnement : 8 744,93 €
- Excédent d'investissement : 105 683,07 €

Propose d'affecter ce résultat au budget de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- 002 - Excédent de fonctionnement la somme de 8 744,93 €
- 001 – Excédent d'investissement la somme de 105 683,07 €

J'invite votre Assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

V – BUDGET CINEMA :

d) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit

Après examen du projet de budget primitif 2019, le Conseil Municipal arrête et vote les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	20 744,93 €	20 744,93 €
INVESTISSEMENT	117 679,06 €	117 679,06 €
TOTAL	138 423,99 €	138 423,99 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget tel que présenté par son rapporteur.

VI - INVENTAIRE BUDGET COMMERCIAL – REGULARISATION DES OPERATIONS DE REPRISE AU COMPTE DE RESULTAT DES SUBVENTIONS TRANSFERABLES

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

« Les travaux de réhabilitation de la Rotonde ont été financés pour partie par des subventions d'équipement transférables au compte 1313 pour un montant de 200 888,06 €, émanant du Conseil Départemental et au compte 1314 pour un montant de 232 837,59 € en provenance du budget principal de la Commune.

Ces subventions sont à rattacher à l'immobilisation 2011-00019 afin de procéder aux opérations de reprise au compte de résultat proportionnellement et au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation.

Les amortissements de l'immobilisation 2011-00019 ayant débuté en 2012, il y a lieu de procéder aux régularisations suivantes pour les années 2012 à 2018 :

- Débit du compte 13913 par le crédit du compte 1068 pour 93 744 €
- Débit du compte 13914 par le crédit du compte 1068 pour 108 654 €.

Il convient donc aujourd'hui d'autoriser la Trésorerie à procéder aux régularisations par opérations d'ordre non budgétaire et à utiliser le compte 1068. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

VII - STADE INTERCOMMUNAL BEAULIEU-SAINT JEAN CAP FERRAT : COMMISSION SYNDICALE – EXERCICE 2019 – VOTE DE LA SUBVENTION

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Afin d'assurer la bonne gestion du stade intercommunal Beaulieu-Saint Jean Cap Ferrat, il y a lieu de verser, comme chaque année, à la commission syndicale, une subvention de 50.000 €.

Il est précisé que cette subvention pourra être complétée si nécessaire selon les besoins en cours d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de son rapporteur.

VIII - FORET COMMUNALE DE BEAULIEU-SUR-MER – PARCELLES CADASTREES SECTION AH N°26 ET N°27 - APPLICATION DU REGIME FORESTIER

Monsieur Michel CECCONI, Conseiller Municipal délégué, s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Au vu des dispositions des articles L211-1 et suivants du code forestier, la forêt communale de Beaulieu-sur-Mer, d'une superficie de 8,65h, qui s'étend sur la commune de Villefranche-sur-Mer, relève du régime forestier.

Ce cadre légal permet à la commune d'être aidée en matière de gestion (coupes, entretien, travaux divers), de surveillance, de protection et de conservation de la forêt.

Le précédent plan d'aménagement de la forêt communale est arrivé à son terme (1997-2006). Dans le cadre du nouveau plan d'aménagement, il est nécessaire de réviser l'assiette foncière communale relevant du régime forestier et de solliciter son application.

A la demande de l'Office National des Forêts et afin de mettre à jour le foncier communal en adéquation avec l'arrêté préfectoral listant l'intégralité des parcelles cadastrales constituant la forêt communale relevant du régime forestier, il convient de préciser que l'assiette foncière communale, qui se répartit comme ci-dessous, est d'une surface totale de 8,6577 ha.

SECTION	N° PLAN	LIEU-DIT	CONTENANCE m ²
AH	26	PETITE AFRIQUE	2537
AH	27	PETITE AFRIQUE	84040
TOTAL			86577

Je vous propose de :

- DIRE que la forêt communale de Beaulieu-sur-Mer, située sur la ville de Villefranche-sur-Mer (parcelles cadastrées section AH n°26 et n°27), est d'une superficie de 08 ha 65 a 77 ca,

- AUTORISER Monsieur le Maire à demander au représentant de l'Etat l'application du régime forestier pour les parcelles cadastrées précitées section AH n°26 et n°27, et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de son rapporteur.

IX - POLICE MUNICIPALE - PASSATION D'UNE CONVENTION A TITRE GRATUIT AVEC LA VILLE DE NICE PORTANT SUR LA FORMATION AU MANIEMENT DES ARMES

Monsieur le Maire s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Les communes de la Métropole Nice Côte d'Azur qui le souhaitent ont la faculté de conventionner avec la ville de Nice afin de bénéficier gratuitement des installations du stand de tir de la Glacière situées à Nice, servant à assurer la formation au maniement des armes de catégorie B des agents de la police municipale.

Il convient de répondre favorablement à cette proposition.

Il est précisé que cette convention n'a aucune incidence financière sur le budget communal.

Après en avoir délibéré, j'invite la présente Assemblée à :

- APPROUVER la convention annexée à la présente délibération,
- AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que l'ensemble des actes s'y rapportant. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de son rapporteur.

Avant de clore la séance, M. le Maire rappelle qu'il s'agit là du dernier budget du mandat. Il adresse de nouveau des remerciements appuyés à Claude CALIMAR, Catherine LEGROS et Marie-José LASRY pour leur travail respectif. Il salue la bonne gestion réalisée jusqu'ici avec un sentiment de fierté et de sérénité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.